



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Scandale sanitaire du Lévothyrox

Question écrite n° 18909

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le scandale sanitaire du Lévothyrox. Le Lévothyrox est un médicament prescrit aux personnes souffrant d'un déficit ou d'une absence totale de thyroxine, une hormone naturellement sécrétée par la thyroïde et dans les cas où il est nécessaire de freiner la sécrétion d'hormone stimulant la thyroïde. Aujourd'hui, il est utilisé par 3 millions de Français dont 2,5 millions de femmes. De nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer le changement de formule de ce produit par le laboratoire Merck en mars 2017. Deux ans après les premiers signalements d'effets indésirables attribués à la nouvelle formule du Lévothyrox, des travaux franco-britanniques, publiés jeudi 4 avril 2019 dans la revue *Clinical Pharmacokinetics*, objectivent pour la première fois les plaintes déclarées par plusieurs dizaines de milliers de malades de la thyroïde. Ils indiquent que les deux formulations du médicament commercialisé par Merck ne sont pas substituables pour chaque individu : près de 60 % des patients pourraient ne pas réagir de la même manière aux deux versions du médicament. Dans sa réponse du 5 juin 2018 à la question n° 7821 du 24 avril 2018 de l'auteur de la présente question, le Gouvernement détaillait la liste des formulations substituables et assurait l'honorable parlementaire que ces formules permettraient aux personnes bénéficiant de la prescription de Lévothyrox de ne plus subir d'effets indésirables. C'est pourquoi il lui demande, au regard des résultats de l'étude précitée, de lui indiquer les mesures concrètes envisagées par le Gouvernement pour répondre enfin aux attentes des patients.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18909

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3421

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)